

Décision n° 2024 – 339

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20241118-DEC2024-339-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

NOMENCLATURE : 01 - 01

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE
RELATIF A L'ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES -
PF24044**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'une procédure adaptée pour l'acquisition de véhicules utilitaires et que cette procédure a été publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et sur la Plateforme de dématérialisation Achatpublic,

Vu les propositions techniques et financières reçues des sociétés suivantes :

SAS SEGARP (47200 MARMANDE), GGP AUTO (59113 SECLIN),

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature du contrat portant sur l'acquisition de véhicules utilitaires avec l'établissement suivant :

- Société SEGARP, dont le siège social se situe : 105 AVENUE François Mitterrand – 47200 MARMANDE

ARTICLE 2 : Ce contrat est passé à prix global et forfaitaire dans le cadre d'un marché ordinaire et dont le montant est de 82 430,28 € TTC.

ARTICLE 3 : Ce contrat est passé pour une période allant de la date de notification jusqu'au terme de la garantie des véhicules.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 18/11/2024

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire



Pierre MAZURE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Mazure".